PPRT Donges

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 98 DECEMBRE 2017

http://adzrp.e-monsite.com

https://coordinationseveso@wordpress.com

IMPORTANT

❶ 6 DECEMBRE. RENCONTRE AVEC L'AVOCAT

Il s'agissait de faire le point sur les modalités des démarches nécessaires aux dépôts des recours.

Dans un courrier en date du 8 décembre, l'avocat précise :

« - Dans un premier temps, dépôt d'un recours administratif auprès de l'auteur de la décision.
La technicité du dossier, au-delà de ses aspects juridiques, nécessite de s'attacher des services de scientifiques. Nous nous chargeons de prendre contact avec des ingénieurs ou des universitaires qui seront capables d'établir des notes de synthèse que nous utiliserons dans le cadre des recours.

Nous estimons à la somme de 15.000,00 € l'enveloppe nécessaire au traitement du dossier incluant la rémunération des intervenants extérieurs que nous serons amenés à solliciter.

En tout état de cause, nous disposons d'un délai plus que suffisant pour obtenir les réponses des assureurs (la plupart attendaient les arrêtés pour se prononcer et dès notre relance nous avons reçu des réponses sous 48 heures).

Concernant les dossiers financés, il est possible que les compagnies d'assurances informent directement leurs assurés de la prise en charge de la procédure.

II n'y a aucune démarche à entreprendre à réception de ce courrier, *sachant que :*
- nous nous chargeons de correspondre directement avec la compagnie d'assurance,

- Conformément à nos règles professionnelles, nous adresserons à chaque requérant bénéficiant d'une prise en charge, une convention d'honoraires qui précisera que le montant est égal à la prise en charge de l'assureur sans coût additionnel à la charge de l'assuré,

Nous demanderons aux assureurs de procéder directement aux règlements et, pour les Compagnies qui privilégient un remboursement direct de l'assuré, nous émettrons une note d'honoraires à l'encontre du client en attendant qu'il perçoive des sommes de son assurance pour régler notre note d'honoraires. »

Ne pas oublier

d'adresser au centre des impôts fonciers votre demande d'exonération partielle de la part communale de la taxe foncière

❷ 6 DECEMBRE :

Réunion CSS et POA (Personnes et Organismes Associés) PPRT SFDM

Annoncé depuis 2010, le PPRT du parc B – SFDM (SEM) est prescrit depuis le 6 mars 2017.
Présidée par le représentant de l'État, accompagné du contrôleur général des armées, chef des installations classées du ministère des armées, en présence des représentants de SFDM, des salariés des collectivités territoriales, des riverains (SEM et ADZRP), cette première rencontre avait pour objectifs de procéder à la présentation du périmètre d'étude du PPRT (connaissance des aléas, présentation de l'étude technique et les mesures envisagées de réduction des risques à la source).
N'étant pas en possession des documents projetés (textes, cartes ...), nous nous garderons à cet instant de formuler une appréciation.
Une prochaine réunion des POA devrait se tenir mi-février 2018.

Nous reviendrons sur ce nouveau PPRT en liaison avec les riverains concernés.

❸ 30 NOVEMBRE :

REUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS).

Elle regroupe des repésentants de l'État, de la DREAL, du Conseil départemental, de la Carene, les industriels, des membres d'associations environnementales. L'ADZRP étaient représentée par deux de ses membres.

Total, Antargaz, SFDM présentaient leur bilan de l'année en cours. Parfois très techniques, propos se voulant rassurants, croquis, photos, la panoplie complète de celui qui cherche à peaufiner une opération de communication plutôt que de répondre aux interrogations et inquiétudes des riverains.

En répétant à plusieurs reprises qu'il n'était pas question de reprendre les discussions sur les grands sujets, le représentant de l'État clamant qu'il assumait les décisions fermait la porte à l'expression des constats et exigences des riverains.
Rappelons-en quelques-uns :
- un contournement ferroviaire partiel jugé inaproprié par nombre de Dongeoises et Dongeois,
- un contournement ferroviaire partiel maintenu en zone dangereuse, plus proche des habitations, responsable de nouvelles nuisances imposées aux habitants.
- des mesures décrétées comme pouvant assurer la sécurité des riverains, illusoires, inadaptées et coûteuses, destinées à transférer la responsabilité de l'industriel sur celle du propriétaire.
- des bruits de la raffinerie plus fréquents et plus intenses sans solution de remédiation.
- des odeurs que l'industriel entend gommer ou atténuer par des pulvérisations « d'extraits de pamplemousse »

Certes, il est plus facile d'arracher ou de brûler les banderoles porteuses des messages des riverains. A cette violence, aux propos haineux, Ils opposent leur sérieux, leur calme et leur détermination.

QUELQUES PRECISIONS :

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT AUX RISQUES INDUSTRIELS (PARI) et DIAGNOSTICS :
Selon les informations de la DREAL, 307 logements privés sont concernés par les travaux de protection prévus par le PPRT approuvé en février 2014.
172 visites pour établir un diagnostic ont été réalisées. 97 consultations ont été demandées aux artisans.

Au 16 novembre 2017, 50 mises en chantier effectives ou programmées sont dénombrées. 23 chantiers sont achevés.

Ces chiffres démontrent le peu de confiance des propriétaires dans la nature des mesures proposées.
Leur sceptissisme est largement partagé. L'État, à travers la loi Bachelot impose les plans de prévention des risques technologiques qui induisent des travaux obligatoires. Il est de sa responsabilité d'en assumer le coût.
Par ailleurs, nombreux sont les riverains, ne disposant pas de revenus suffisants, dans l'incapacité de supporter cette charge financière.

TOUJOURS LA CONFUSION ENTRE MISE EN SECURITE ET AMELIORATION DE L'HABITAT.
C'est le cas notamment d'une représentante de la DREAL qui n'a pas hésité à qualifier de chance pour les riverains la prise en charge financière de l'État. Cette mesure leur permet de protéger les pièces les plus utilisées. Leurs maisons prennent de la valeur. Ils vont faire des économies de chauffage.
Autant de provocations inacceptables !

❹ 23 NOVEMBRE :

REUNION PUBLIQUE : BRUIT de la raffineire à l'ordre du jour
Il s'agissait de présenter au public présent l'étude* réalisée sur le bruit occasionné par la raffinerie et rendre d'un bilan concernant les odeurs, deux nuisances importantes subies par les habitants.

* Les données peuvent être consultés sur le site de l'Association : **http://adzrp.e-monsite.com.**

ADZRP. Bruits et odeurs dans le viseur de l'association

Une trentaine de Dongeois a participé à la réunion publique, le 23 novembre, organisée par l'ADZRP (association de défense des zones à risque et du PPRT). L'association a réalisé des relevés de niveau sonores en utilisant un sonomètre. Lilian Gallet, en charge de la restitution de cette étude, explique la démarche : « notre appareil respecte la norme en vigueur. Nous avons trois points de mesures placés à 1,7 km des unités de production. Sur 118 mesures effectuées 49 ont été prises entre mai et juin, elles montrent que les bruits de la raffinerie sont perceptibles de plus en plus loin. C'est la permanence du bruit la nuit qui est la problématique. »

Les membres de l'association présentent le sonomètre utilisé pour mesurer le niveau de bruit

Les odeurs, encore

Les nuisances olfactives sont une autre préoccupation portée par l'association. Certains de ses membres sont des « nez » référents de Donges. Ils ont été formés pour détecter et déterminer les mauvaises odeurs. « Sur 365 jours d'observation, 49 jours avec des odeurs de forte intensité ont été enregistrés », indique Jean-Luc Bosque. Total et Cargill sont visés. « Depuis deux ans avec Air pays de la Loire, nous travaillons sur des solutions. Un système de lavage de l'extraction optimisé a permis un taux d'abattement des composés des odorants de 95 % depuis fin 2016. Un investissement de 1M € concernant les odeurs qui émanent de la préparation des huiles et tourteaux sera opérationnel début 2018 », indique de son côté Cargill.

Lire aussi page 6.

❺ 17 NOVEMBRE 2017 :

Donges 28.11.2017. OF

Voie ferrée : « Les riverains aux oubliettes ! »

Le 17 novembre dernier, la préfète de Loire-Atlantique a signé l'arrêté déclarant d'utilité publique le projet de contournement ferroviaire des sites industriels de Donges. « Sa décision prend le contre-pied des propositions argumentées et des démonstrations faites par de nombreux Dongeois lors de l'enquête publique pour refuser ce tracé imposé par l'État, l'industriel et SNCF Réseau. Un tracé ne servant que les intérêts particuliers de l'industriel. Un tracé qui contrevient à toute logique en matière de sécurité puisqu'il demeure en zone dangereuse », déplorent les membres d'ADZRP (Association dongeoise des zones à risques et du PPRT), dans un communiqué. « La volonté des riverains de ne pas subir de nouvelles nuisances (bruits, vibrations..), leur inquiétude d'une forte dépréciation de leurs biens fonciers, sont restées inaudibles auprès des décideurs. Inaudible également, la proposition d'une discussion autour d'un projet alternatif de dévoiement de la ligne ferroviaire. Cette décision éloigne une confiance réciproque pourtant nécessaire. Elle est vécue par les citoyens comme une violence institutionnelle et le sentiment profond d'être oubliés ! L'ADZRP déposera, devant les instances compétentes, les recours visant à l'annulation de l'arrêté.«

INFO : VOIE FERREE.

OF. 5.12.17

LGV : deux sénateurs accusent Eiffage de tromperie

Jean-Pierre Vogel et Louis-Jean de Nicolaÿ, sénateurs (LR) de la Sarthe, estiment être « le seul recours » pour les riverains de la Ligne à grande vitesse mobilisés contre les nuisances sonores subies depuis l'ouverture de la ligne ferroviaire. « Eiffage a été un excellent communicant pour tromper les gens, estiment les deux élus. Dès le départ, dans leur présentation, le discours était tronqué : les gens savaient qu'il y aurait une nuisance, mais pas à ce point-là ! Les riverains ont l'impression de s'être fait avoir. Aujourd'hui, certains sont carrément en dépression. »

AGIR pour réclamer une réflexion pour un autre tracé à Donges,
UNE PRECAUTION !

Contactés par téléphone, le Maire de SAVIGNE-L'EVEQUE, un des responsables de l'association de défense des riverains, nous ont fait part de leur regret d'avoir fait confiance à SNCF Réseau et à l'entreprise assurant les travaux de la LGV.

Un conseil à retenir….

A quelques jours de cette fin d'année 2017,
nous souhaitons à toutes et tous d'excellentes fêtes.